



Bien vivre
dans le Perche

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

VALIDE PAR L'AG DU 22 JUIN 2024

Une association pour protéger la nature et le cadre de vie

Bien vivre dans le Perche est un espace de réflexion et d'action réunissant des personnes de tous horizons. Elle compte 180 adhérents, dont une équipe entièrement bénévole qui anime la vie associative et met en place les actions. En 2023, grâce à votre soutien et à votre engagement, nous avons pu accomplir de nombreuses actions, dont vous trouverez ici une présentation synthétique¹.

1. Notre troisième année de vie (inter) associative

Deux rencontres riches en échanges

- Le 22 avril, nous avons fêté le deuxième anniversaire de Bien vivre dans le Perche avec des adhérents et sympathisants autour d'un verre. Un moment de convivialité, pour célébrer ces deux années d'action collective dans le but de défendre et préserver ce territoire du Perche auquel nous sommes tant attachés.
- Le 10 juin a eu lieu la deuxième Assemblée Générale de l'association, à Saint-Mard-de-Réno : 51 membres ayant droit de vote (cotisation à jour) ont été présents (25) ou représentés (26). Nous avons fait un point sur le chemin parcouru en 2022, dans le compagnonnage avec d'autres organisations, et discuté ensemble sur les actions en cours et les projets à venir².

Échanges et partenariats : l'union fait la force !

- Au niveau national : Bien vivre dans le Perche adhère au CNVMch (Collectif National Veille Méthanisation Canal Historique) et participe activement aux échanges via un forum réunissant des associations et collectifs qui, partout en France, se battent contre des projets de méthanisation ou luttent contre les nuisances des méthaniseurs qui sont déjà en fonctionnement.
- Au niveau régional : nous avons participé à l'Assemblée Générale du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) qu'a eu lieu le 15 avril à Caen. Nous avons fait connaissance avec d'autres membres du Groupement et échangé sur les actions et les projets de cette association régionale dont nous faisons partie et qui nous soutient dans nos combats.
- Au niveau départemental : nous avons poursuivi le compagnonnage avec les deux associations ornaises membres du CNVMch : On se sent bien à Lonrai et Hérissons Masqués de Nécy.
- Au niveau local : notre association continue à agir au sein du collectif inter-associatif autour de la méthanisation, avec Perche Avenir Environnement, L'Air du Perche, la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le GRAPE.

¹ Plus d'infos sur notre site web, dans la rubrique « Nos actions » : <https://www.bvperche.org/pages/actions.html> et aussi, dans la rubrique « On parle de nous » : <https://www.bvperche.org/pages/medias.html>.

² Les documents validés par l'AG (rapport d'activité, rapport financier, comptes de l'association...) sont disponibles sur notre site web, dans la rubrique « Qui sommes-nous ? » : <https://www.bvperche.org/pages/about.html>

2. Plaidoyer institutionnel : porter la voix des citoyens

Lettre au Préfet de l'Orne sur la méthanisation

- En décembre, avec des associations partenaires, nous avons adressé au Préfet de l'Orne une lettre lui faisant part de nos questions concernant le méthaniseur de Courgeon³. Nous lui avons également fait part des rumeurs sur le fait que cette usine de méthanisation (et deux autres ailleurs dans le Département) auraient brûlé une grande partie de leur production de méthane, faute d'infrastructures permettant de l'envoyer ailleurs en été, lorsque la consommation locale est plus faible.
- Nous avons demandé au Préfet de ne pas délivrer l'autorisation d'exploiter à des installations en injection ne pouvant pas garantir la distribution du gaz méthane produit par l'unité de méthanisation pendant toute l'année et/ou nécessitant des infrastructures gazières permettant la redistribution de leur production (canalisations et /ou stations de rebours) tant que celles-ci ne soient opérationnelles.

Gel des subventions régionales à la méthanisation

- Suite à la décision de la Région de geler les subventions aux projets de méthanisation, avec des associations partenaires nous avons adressé une lettre à M. Hervé Morin⁴. Dans ce courrier, nous saluons cette mesure qui faisait partie des demandes que nous lui avons présenté part lors de notre rencontre du 3 mai 2022. Bien que tardivement, nous avons été entendus ! Néanmoins, nous avons aussi pointé l'impact limité de cette décision de la Région, vu qu'elle concerne seulement les dossiers à venir. Sans parler du projet de rebours et de gazoduc du Perche, que la Région a soutenu financièrement et continue à défendre, en totale contradiction avec la dénonciation des dérives de la filière.
- C'est pourquoi nous avons demandés à la Région d'aller plus loin : conditionner l'octroi et le versement des subventions régionales non seulement au fait que l'Etat apporte la preuve de la mise en place de contrôles réguliers et efficaces du respect du plafond de 15 % de cultures principales mais, aussi, des normes environnementales et sanitaires en vigueur.

Parc Naturel Régional du Perche : préconisations sur la méthanisation

- Le 21 décembre 2023, le Conseil Syndical a voté des préconisations relatives au développement de la méthanisation dans les communes du Parc Naturel Régional du Perche. Or, avec d'autres associations, nous avons écrit aux conseillers⁵ leur rappelant notre demande de moratoire, déjà exprimée lors de la réunion organisée par le Parc à Rémalard le 17 octobre 2022⁶.
- Cette demande citoyenne n'a pas été entendue alors que le Parc n'a pas le pouvoir d'imposer ses préconisations et encore moins des prescriptions, ni de s'assurer que les porteurs de projet qui s'engagent à les respecter les suivront par la suite. Certes, ces recommandations du Parc pourront inspirer des Maires pour fonder un avis au cours de l'instruction de projets. Néanmoins, même si cet avis (consultatif) est pris en compte par le Préfet, en l'absence de contrôles et de sanctions, ces préconisations sans portée réglementaire n'auront aucun effet.

³ La lettre est accessible en ligne :

https://www.bvperche.org/pages/metha/2024/Lettre%20Pref%20Metha%20Courgeon_associations.pdf

⁴ Idem :

https://www.bvperche.org/pages/metha/docs/lettre_Pr%C3%A9sident%20de%20la%20R%C3%A9gion_decembre2023.pdf

⁵ Le communiqué de presse est en ligne:

https://www.bvperche.org/pages/metha/2024/CP_lettre_conseil_syndical_PNRP_associations.pdf

⁶ Idem : https://www.bvperche.org/pages/metha/docs/METHANISATION_PNRP_communique_presse_associations.pdf

3. Prolifération de méthaniseurs : la lutte continue !



Un méthaniseur installé dans le Perche ornaï est suspecté d'être à l'origine d'une pollution d'un cours d'eau. | PHOTO : OUEST FRANCE

Courgeon : des questions à la Préfecture de l'Orne

- En décembre, avec des associations partenaires, nous avons adressé au Préfet de l'Orne une lettre lui faisant part de nos questionnements et préoccupations concernant le méthaniseur de Courgeon⁸. Nous lui avons demandé des informations et des documents concernant les contrôles obligatoires lors de la mise en service et au cours des 6 mois suivants. Photos à l'appui, nous lui avons signalé plusieurs éléments qui ne semblent pas conformes avec le permis de construire voire avec la réglementation.

Saint-Mard-de-Réno : des recours contentieux contre les 3 permis de construire

- Face au silence de l'État aux recours gracieux déposés en 2021, un premier recours contentieux demandant l'annulation du permis de construire d'un des projets de Saint-Mard-de-Réno a été déposé devant le Tribunal Administratif de Caen en décembre 2021, puis, début 2022, deux autres recours ont été déposés contre les deux autres projets. Ces 3 procédures se sont poursuivies tout au long de l'année et ont été clôturées en 2023, mais aucune date d'audience n'a été fixée depuis.

Eperrais / Pin-la-Garenne : deux procédures toujours en cours

- En 2022, compte tenu des irrégularités soulevées, des risques pour le milieu naturel et des nuisances pour le voisinage, avec d'autres associations nous avons attaqué l'autorisation environnementale de ce projet de méthanisation devant le Tribunal Administratif de Caen. En novembre 2022, nous avons déposé un recours gracieux contre le permis de construire, rejeté par le Préfet en décembre.
- En 2023, avec d'autres associations, nous avons lancé une procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif de Caen, pour contester le permis de construire. Les deux procédures contentieuses se sont poursuivies tout au long de l'année.

⁷ Photo extraite de l'article « Un méthaniseur de l'Orne suspecté d'être à l'origine d'une pollution dans une rivière » publié par Ouest France le 19/03/2024, accessible en ligne : <https://www.ouest-france.fr/environnement/pollution/un-methaniseur-de-orne-suspecte-detre-a-lorigine-dune-pollution-dans-une-riviere-bcc21376-dca2-11ee-97c7-e4301a9e69a2>

⁸ Cf. : la lettre en ligne sur notre site web :

https://www.bvperche.org/pages/metha/2024/Lettre%20Pref%20Metha%20Courgeon_associations.pdf

4. Antenne de Saint-Mard-de-Réno : refus du passage en force

Depuis fin 2020, les habitants de Saint-Mard-de-Réno sont confrontés à un projet d'implantation d'antenne de téléphonie mobile dont la localisation a changé au gré des propositions et des refus. Fin 2021, un dernier emplacement a été présenté par Bouygues Telecom, sous la forme d'un ultimatum, à proximité des habitations et de l'Eglise ainsi que d'un chemin rural bordé par des haies bocagères menacées par ce projet.

En 2022 le permis de construire a été accordé par la Maire, sans tenir compte de l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France ni de l'opposition des habitants. Avec des riverains, nous avons contesté ce permis du fait des nombreuses irrégularités qu'il comporte, des atteintes à l'environnement et au cadre de vie ainsi que des risques pour la sécurité des personnes. Personne ne s'oppose au fait qu'une antenne soit installée dans la commune, c'est son emplacement qui pose problème.

En même temps, nous avons demandé au Préfet de l'Orne de mettre en place une médiation mais cette demande a été refusée. Fin décembre 2022, face aux signes indiquant un début de chantier imminent, nous avons été contraints de déposer un recours en référé suspension, pour essayer d'éviter que l'antenne ne soit construite avant que le Tribunal Administratif de Caen statue sur la légalité du permis de construire. En 2023, les habitants ont continué à se mobiliser contre cette nouvelle implantation (et non pas contre l'antenne), toujours avec le soutien de Bien Vivre dans le Perche.

Poursuite du recours contentieux malgré l'installation de l'antenne

- Le recours en référé suspension a été refusé par le juge des référés en février dernier. Fin mars, le chantier a démarré ; il a été finalisé en mai et l'antenne a été mise en service qu'en octobre.
- Malgré cela, nous avons décidé, en accord avec les riverains qui sont aussi requérants, de poursuivre la procédure initiée contre le permis de construire. Si nous obtenons gain de cause, le juge pourrait obliger l'opérateur à démonter l'antenne. Bouygues serait ainsi obligé de proposer une autre localisation suivant les recommandations officielles qui préconisent la concertation avec toutes les parties concernées (y compris les habitants), pour concilier développement des nouvelles technologies et protection des paysages et de l'environnement.

Des haies détruites, le paysage abîmé

Au moment de la réalisation du chantier le long du chemin de La Chauvinière, tout près du site, des haies déjà très abîmées par le propriétaire du terrain ont été totalement détruites, y compris par l'arrachage de souches. Depuis, aucune végétation n'est revenue spontanément, ce qui interroge sur l'éventuel usage d'herbicides ou d'un arrachage régulier des nouvelles pousses en vue d'empêcher toute reprise de la végétation.

Comme nous le craignons, l'antenne se trouve en covisibilité avec l'église et est visible de différents points du bourg ainsi que depuis l'intérieur et les jardins des riverains. Alors que d'autres emplacements possibles avec un moindre impact paysager et environnemental existent dans la commune.



5. Agir pour la préservation et la restauration du bocage



Destruction d'une haie bocagère classée à Saint-Mard-de-Réno en 2021

La protection des haies, arbres, chemins, cours et points d'eau fait partie des préoccupations qui ont conduit à la création de Bien vivre dans le Perche. En mars 2021, la coupe sans autorisation préalable d'une haie protégée dans la forêt de Réno-Valdieu a suscité une vive émotion parmi les habitants de Saint-Mard-de-Réno⁹ et motivé certains d'entre eux à s'engager pour agir face au triste constat de la disparition progressive des haies bocagères, à cause de l'arrachage ou de coupes fragilisant les plantes au point de compromettre leur survie. Avec elles, c'est tout un écosystème et la beauté des paysages qui sont mis en danger...

Lettre à la DREAL : replantation de haies à Saint-Mard-de-Réno

- En partenariat avec Perche Avenir Environnement et FNE Normandie, nous continuons à agir pour que la destruction des haies classées à St-Mard de Reno en 2021 ne reste pas sans réponse de la part des autorités. A la suite de cette destruction, une procédure de régularisation avec remise en état et compensation des impacts a été engagée par la DREAL Normandie en 2022.
- Bien que le GAEC responsable du saccage des haies ait procédé à une partie des plantations, nous avons constaté que, fin 2023, quasiment aucune d'elle n'a repoussé, du fait de l'absence de dispositifs de protection et d'entretien prescrits par la DREAL. C'est pourquoi nous avons adressé à son Directeur Régional une lettre pour faire état de ces constats et demander que le GAEC soit mis en demeure de se conformer aux prescriptions de la DREAL. Ce courrier n'a pas reçu de réponse mais à quand même eu l'effet escompté (plus d'infos dans la page suivante : Perspectives).

Un groupe pour la protection du bocage

- En avril 2023 a eu lieu le lancement officiel du groupe pour la protection du bocage, avec trois chantiers prioritaires : l'information et la formation du public, la mise en place d'une cartographie participative des haies et, enfin, les actions de protection et de réparation. Des réunions ont eu lieu au printemps, mobilisant des adhérents intéressés pour ces questions. Cependant, les activités ne se sont pas poursuivies après l'été, du fait de la difficulté à constituer un noyau de membres actifs disponibles pour s'engager régulièrement et durablement, pour la réalisation des projets et la coordination des activités.

⁹ L'article publié par le journal [Le Perche le 12 mars 2021](#).

Perspectives

Cette année 2024 a démarré avec plusieurs mauvaises nouvelles pour la nature dans le Perche : la pollution de la Villette avec du digestat provenant du méthaniseur de Courgeon, le saccage de la Voie Verte, le dégel des subventions à la méthanisation en Normandie... Avec nos partenaires, nous nous mobilisons autour de ces questions et poursuivons nos actions pour protéger l'environnement, la biodiversité et les paysages¹⁰.

Depuis le début de l'année, avec un collectif de huit associations, **Bien vivre dans le Perche se mobilise pour défendre la Voie Verte**, dont les haies ont été saccagées et qui est menacée par un projet de goudronnisation.

Le collectif a sollicité d'abord le Département de l'Orne pour une visite sur site (réalisée en février) puis, en mars, a écrit une lettre au Président du Conseil Départemental, restée sans réponse.

Début mai, une nouvelle lettre a été envoyée, qui n'a pas non plus reçu de réponse. Dans la continuité de ces actions et à l'occasion du 14^{ième} anniversaire de la Voie Verte, le collectif a lancé une pétition¹¹ et organise une « rando-manif » le 15 juin à 15h30.



Sur le front de la méthanisation, le 1^{er} mars la Préfecture de l'Orne a fait état d'une **suspicion de pollution de la Villette à Corbon**, suite à l'épandage de digestat du méthaniseur de Courgeon. Avec d'autres associations, Bien vivre dans le Perche s'est mobilisée pour alerter les médias. Avec nos partenaires, nous réfléchissons aux actions à mener en relation à cette pollution, tout en sachant que fin 2023 nous avons déjà sollicité la Préfecture au sujet de cette installation, sans obtenir de réponse.

Encore une mauvaise nouvelle: mi-mars, **la Région Normandie a annoncé le dégel des subventions régionales à la méthanisation** évoquant un engagement de la Préfecture de la Région à inspecter 25 installations par an, alors que la Normandie en compte 200. Bien vivre dans le Perche a cosigné avec 9 organisations de la société civile un communiqué de presse dénonçant cette décision regrettable, qui a été publié par le journal Le Perche le 22 mai.

Concernant les recours contentieux, l'instruction a été clôturée pour les procédures engagées contre les projets de méthanisation de Saint-Mard-de-Réno et Eperrais/Pin-La-Garenne. **Nous sommes dans l'attente de la date des audiences qui doit être fixée par le Tribunal Administratif de Caen**. La procédure contre le méthaniseur de **Chemilli**, engagée par des associations partenaires que nous soutenons, a été également clôturée et l'audience a eu lieu le 14 mai. **Le rapporteur public a demandé l'annulation de l'autorisation environnementale** accordé à ce projet par la Préfecture de l'Orne. Nous attendons la décision des juges avec impatience !

Ce premier semestre, avec nos partenaires, **nous nous mobilisons également pour faire entendre la voix des citoyens lors des enquêtes publiques**. En avril nous avons donné un avis négatif sur l'agrandissement d'un poulailler industriel à Eperrais ; L214 a également déposé un avis défavorable. Malgré cela, le commissaire enquêteur a donné un avis positif. Le CODERST doit encore donner son avis, avant que le Préfet ne prenne une décision.

¹⁰ Nous présentons ici un résumé des actions du premier semestre de 2024. Pour plus d'information et pour consulter les lettres et documents mentionnés, voir sur notre site web la rubrique « Nos actions ».

¹¹ Accessible en ligne : <https://www.change.org/p/non-au-saccage-de-notre-voie-verte>

En ce mois de juin, nous travaillons sur la rédaction d'un avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Colonard-Corubert, dont l'enquête publique est ouverte jusqu'au 14 juin.

Quant au recours contentieux contre le permis de construire pour l'antenne de Saint-Mard-de-Réno, l'instruction de la procédure a été clôturée le 1er mars 2024. Depuis nous attendons que le Tribunal Administratif de Caen fixe la date de l'audience. **Concernant le site de l'antenne, plus d'un an après le début du chantier, aucune plantation n'a été réalisée** ni sur la D272 ni sur le chemin de la Chauvinière. C'est pourquoi nous avons adressé une lettre à la Mairie de Saint-Mard-de-Réno, lui demandant d'exercer son pouvoir de police d'urbanisme pour faire appliquer les prescriptions du permis de construire en relation à ces replantations.

Pour finir sur une note optimiste, deux bonnes nouvelles. Du côté de Saint Mard et ses haies malmenées : notre demande adressée à la DREAL fin 2023 a été entendue : en avril 2024 la Préfecture de l'Orne **a mis en demeure M. Mariette pour qu'il replante les haies classées détruites en forêt de Réno** en 2021. En partenariat avec Perche Avenir Environnement, notre association fera un suivi afin de nous assurer que cette arrêté sera respecté.

Du côté de la vie inter-associative, avec nos partenaires, nous travaillons sur la **construction d'un collectif ou fédération d'associations environnementales du Perche**, pour agir (encore plus !) ensemble. Divers projets d'action prennent forme, dont une conférence sur les pesticides à l'automne prochain.

BIEN VIVRE DANS LE PERCHE
La Petellière (Chez M. Lecoq)
61400 SAINT MARD DE RENO

contact@bvperche.org

www.bvperche.org

